


REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<b>Séance du 6 février 2021</b>
 COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine	<b>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</b> <b>GENAINVILLE</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> <b>Angélique DUFERNEZ- PINCHON</b>

<u>Délibérations n° 2021-01 à 2021-09</u>
<u>Nombre de présents : 39</u>
<u>Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 45</u>

Nombre de conseillers communautaires : 45

Quorum : 23

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Alexandre DURANTE	Présent
AMBLEVILLE	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Frédérique CAMBOURIEUX	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Présent
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Christian PAUL	Présent
	Sylvie LEQUER	Présent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
HAUTE- ISLE	Alain ERRARD	Présent
HODENT	Eric BRETON	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joëlle VALENCHON	Présent
LA ROCHE GUYON	Capucine FAIVRE	Présent
MAGNY EN VEXIN	Luc PUECH D'ALISSAC	Présent
	Agnès BARBIERI	Présent
	Teresa BEYER	Présent
	Nadine BONAL	Présent
	Joël CABOT	Présent
	Jean- Paul DABAS	Pouvoir à M. PUECH D'ALISSAC
	Angélique DUFERNEZ- PINCHON	Présent
	Julien GANDON	Pouvoir à M. VATEL
	Marie- Françoise GAZEAU	Présent
	Yann GRILLERE	Présent
	Jean- Pierre MULLER	Pouvoir à M. SERRE
	Catherine RACOILLET	Pouvoir à M. GRILLERE
	Olivier SERRE	Présent
Thomas VATEL	Présent	
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Jacques MILLOUET	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
OMERVILLE	Denys DE MAGNITOT	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Présent
	Dominique COURTI	Présent

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<b>Séance du 6 février 2021</b>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<b>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</b> <b>GENAINVILLE</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> <b>Angélique DUFRERNEZ- PINCHON</b>

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Florence BINAUX- LE CLECH	Pouvoir à M. RICHTER
	Stéfan RICHTER	Présent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Pouvoir à Mme HERPIN- POUIFNAT
VIENNE EN ARTHIES	Serge BILLOUE	Présent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Laurent BOSSU	Présent

L'an deux mille vingt et un, le 6 février à 9h36, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de GENAINVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Il est précisé que Madame Angélique DUFRERNEZ- PINCHON est désignée secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

#### Délibération n°2021-01 Schéma Départemental des aires d'accueil des gens du voyage

**VU** la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage,

**VU** la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**VU** la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

**VU** la loi du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites,

**CONSIDERANT** la proposition du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Val-d'Oise,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :


POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **DE VOTER** contre le schéma

#### Délibération n°2021-02 Adhésion à Val d'Oise Tourisme

**VU** l'article 5214-16 Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la compétence de la Communauté de Communes « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » dans le cadre de loi NOTRe,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<b>Séance du 6 février 2021</b>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<b>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</b> <b>GENAINVILLE</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> <b>Angélique DUFERNEZ- PINCHON</b>

**CONSIDERANT QUE** Val d'Oise Tourisme propose d'accompagner la Communauté de Communes pour les services suivants :

- Accès à l'observatoire du tourisme
  - Données de l'archipel Vexin
  - Indices touristiques sur le Territoire
- Accompagnement : territoires (EPCI) et Acteurs du tourisme
  - Conseils flash
  - Accès aux dossiers d'études (Revue ESPACE) : analyses, témoignages, recommandations
- Promotion des EPCI
  - Accès aux dispositifs Print, Web, réseaux pour promouvoir les actions touristiques des collectivités
- Adhésion gratuite à APIDAE la 1ere année
- Négociations accords cadre
- Participation Gratuite aux études de choix de solutions informatiques (ex : solution Taxe de séjour)
- Conseils pour contractualisation avec Agence de Presse ou annonceurs

**CONSIDERANT QUE** le coût de l'adhésion est fixé à 2 000 € par structure.

**CONSIDERANT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **D'ADHERER** à Val d'Oise Tourisme
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

**Délibération n°2021-03** Convention de mandatement avec Val d'Oise Tourisme pour une procédure de mise en concurrence pour l'équipement de la Communauté de Communes d'une plateforme de recouvrement de la taxe de séjour

**VU** l'article 5214-16 Code Général des Collectivités Territoriales,


**VU** la compétence de la Communauté de Communes « promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » dans le cadre de loi NOTRE,

**CONSIDERANT** la mise en place de la taxe de séjour sur le territoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016

**CONSIDERANT** la délibération 2020-71 de mise à jour des modalités d'application de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**CONSIDERANT** la nécessité de dématérialiser et d'automatiser des tâches récurrentes à la collecte de la taxe de séjour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<b>Séance du 6 février 2021</b>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<b>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</b> <b>GENAINVILLE</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> <b>Angélique DUFERNEZ- PINCHON</b>

POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **DE DIRE** que le territoire est adhérent auprès de l'association Val d'Oise Tourisme,
- **DE MANDATER** l'association Val d'Oise Tourisme pour rechercher le meilleur outillage pour le recouvrement de la taxe de séjour,
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention avec Val d'Oise Tourisme, définissant les missions de chacune des parties,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette action seront inscrits au budget prévisionnel 2021

**Délibération n°2021-04** décisions prises par le Président par délégation depuis le 24 novembre 2020

**VU** l'article L5211 -10 Code Général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT QUE** le président doit rendre compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant,

Année	N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
2020	140	24/11/2020	AMBRE	Etude vidéo protection	18 115,00 €
2020	141	29/11/2020	STPEE	Candélabres ZAE	16 129,80 €
2020	142	02/12/2020	SERRURERIE AVERNOISE	Serrures siège CC	452,66 €
2020	143	04/12/2020	BOUVIER PEINTURE	Film protecteur vitres crèche	588,00 €
2020	144	07/12/2020	SETIN	Lampe led de chantier	116,97 €
2020	145	08/12/2020	GRANITO	Pose de balise j13 du 3è pont	2 000,00 €
2020	146	09/12/2020	CHIMIE LOIRE	ENROBE A FROID	149,90 €
2020	147	11/12/2020	GRANITO	Dépôts sauvages à St Cyr et à Villers	1 225,00 €
2020	148	23/12/2020	ARTS EVENTS TRAITEUR	Conférence des maires	514,00 €
2020	149	24/12/2020	GRANITO	Dépôts sauvages Wy Dit + Chérence	787,50 €
2020	150	24/12/2020	BRICOMAGNY	Cadenas et pitons pour le bureau RH	16,19 €
2020	151	31/12/2020	Grand Chemin	Plateaux repas	344,50 €
Année	N°	Date	Tiers	Objet	Montant HT
2021	01	07/01/2021	CHIMIE LOIRE	ENROBE A FROID	149,90 €
2021	02	08/01/2021	ESPACE LECLERC	Fournitures Véhicule	14,25 €
2021	03	11/01/2021	CHIMIE LOIRE	ENROBE A FROID	157,40 €
2021	04	12/01/2021	10 DOIGTS	Matériel activité RAM	104,73 €
2021	05	14/01/2021	LYRECO	Fournitures administratives	236,46 €
2021	06	14/01/2021	HYPHER PLEIN CIEL	Fournitures administratives	256,42 €

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<b>Séance du 6 février 2021</b>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<b>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</b> <b>GENAINVILLE</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> <b>Angélique DUFERNEZ- PINCHON</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Président par délégation depuis le 24 novembre 2020

**Délibération n°2021-05** Approbation du Procès-Verbal du conseil communautaire du 05 décembre 2020

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 05 décembre 2020,

**CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER** le procès- verbal du conseil communautaire du 05 décembre 2020.

**Délibération n°2021-06** Pacte de gouvernance

**VU** l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** le débat ayant eu lieu au sein de l'assemblée communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **DE PRONONCER UN AVIS FAVORABLE** sur l'élaboration d'un Pacte de gouvernance au sein de la Communauté de communes Vexin Val de Seine.


**Délibération n°2021-07** Participation 2020 du SMSO dans le cadre de la compétence GEMAPI

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L5214-16 à 21,

**VU** l'article L 211-7 du code de l'environnement,

**VU** la délibération 2017-56 du 26 septembre 2017 relative à l'instauration de la compétence GEMAPI,

**VU** la délibération 2019-63 du 15 octobre 2019 portant adhésion de la Communauté de Communes au SMSO,

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<b>Séance du 6 février 2021</b>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<b>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</b> <b>GENAINVILLE</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> <b>Angélique DUFERNEZ- PINCHON</b>

**VU** la délibération 2020-39 du 8 septembre 2020 désignant les représentants de la CCVVS au SMSO,

**CONSIDERANT QUE** la Communauté de Communes est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018,

**CONSIDERANT QUE** le SMSO a un émis un appel à cotisation pour l'exercice 2020

Exercice	Objet	Montant
2020	Participation statutaire	2 848.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le montant annuel de la participation au SMSO
- **D'AUTORISER** le versement de la participation statutaire 2020 pour un montant de 2 848.00 €

<b>Délibération n°2021-08 Débat d'orientation budgétaire 2021</b>
---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

**VU** que dans les groupements de communes comprenant parmi leurs adhérents une commune de plus de 3 500 habitants, un débat d'orientations budgétaires doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;

**VU** l'article 107 de la Loi Notre du 07 août 2015, modifiant les conditions de présentation du DOB notamment par l'établissement d'un rapport ;

**CONSIDERANT QUE** Monsieur le Président a adressé à l'ensemble des conseillers communautaires ce rapport sur les orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'orientation Budgétaire

Le Président précise que conformément à l'article L2312.1 du CGCT, ce rapport sera transmis aux Maires des communes membres dans un délai de quinze jours à compter de l'examen par le Conseil Communautaire par mail ou courrier en RAR.

Il sera également mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes Vexin Val de Seine, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	<b>Séance du 6 février 2021</b>
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES vexin val de seine	<b>COMPTE-RENDU DE SEANCE :</b> <b>GENAINVILLE</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> <b>Angélique DUFERNEZ- PINCHON</b>

**Délibération n°2021-09 Attributions de compensation provisoires**

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de voter les montants provisoires des attributions de compensation avant le 15 février,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'UNANIMITE :

POUR : 45  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER** les montants des attributions de compensation provisoires tels que définis dans l'annexe joint

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Président lève la séance à 12h14

Le Président,  
Jean- François RENARD



